



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil dix-neuf, le trente janvier**, à **18h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle GRINGORE à LE HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Paul CHANDELIER**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. SIMON Daniel, M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, Mme HAMON-ENOUF Odile, M. BRETEAU Jean-Claude, M. CHESNEAU Franck, M. FRANÇOIS Bruno, Mme LEBOULANGER Christine, M. LAUNAY Gérard, Mme TASTEYRE Delphine, M. PERRIN Renny, M. VANDERMERSCH Paul, M. BAR Michel, M. LEBAS Didier, M. HAVAS Roger, Mme LECOUSIN Annick, M. PITEL Gilles, M. LEFEBVRE Gilles, Mme LOISON Bernadette, M. HOUDAN Jean-Paul, M. LEHUGEUR Jacky, M. BESNARD François, M. LEDENT Yves, M. CHANDELIER Paul, M. COLLIN Jacques, Mme HEBERT France, M. LAGALLE Philippe, M. LAUNAY Didier, M. LECLERC Jean-Claude, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. TENCÉ Roger, Mme BRIÈRE Estelle, M. VALENTIN Gérard, M. DESCHAMPS Serge, M. QUIRIÉ Louis, M. LEBRISOLLIER Marcel, M. VERMEULEN Jean-Pierre, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNER Vincent, M. LADAN Serge, M. CROTEAU Régis, M. FURON Jean-Marc, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean, M. MOREL Sylvain, Mme GOUBERT Nicole.

Ainsi que le suppléant : M. MODESTE Roland.

Étaient absents excusés : Mme NICOLAS Mélina, Mme GIRON Mathilde, M. LANGEOIS Serge, M. BUNEL Gilles, Mme BERNARD Chantal, M. ANNE Guy, M. DE COURSEULLES Christian, Mme COURVAL Claudine, Mme RAULINE Alexandra.

Étaient absents non excusés : Mme SERRURIER Laurence, Mme DANLOS Marie-Christine, M. LECERF Théophile, M. ERNATUS Jean, M. DE COL Gilles, M. PARIS Jean-Luc, Mme LELAIDIER Claudine.

Pouvoirs : Mme NICOLAS Mélina en faveur de M. PISLARD Guy, M. LANGEOIS Serge en faveur de Mme LOISON Bernadette, Mme BERNARD Chantal en faveur de M. BRISSET Pierre.

Secrétaire : Mme Delphine TASTEYRE.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance. En tant que Président de la CDC, Monsieur CHANDELIER demande l'autorisation aux conseillers communautaires d'ajouter le point 15 à l'ordre du jour initial.

Les élus acceptent.

✚ Arrivée de Madame ROUSSELET à 18h15

DÉLIBÉRATION N° CC-DEL-2019-001 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil communautaire du 13 décembre 2018

Le Compte Rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 a été transmis aux délégués.

Par mail, le 27 décembre dernier, M. Gérard LAUNAY a écrit :

"Lors du débat sur le PADD :

« **Monsieur Gérard LAUNAY** déclare que ceux qui ont des carrières en auront toujours. »

Le contexte de ma phrase semble valider la présence des carrières alors que je le désapprouve. Merci d'y ajouter le terme « malheureusement » :

« **Monsieur Gérard LAUNAY** déclare que, malheureusement, ceux qui ont des carrières, en auront toujours. »

Cordialement"

Il est demandé s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018.

51 VOTANTS

51 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

 Arrivée de Madame ROUSSELET à 18h15

Monsieur CHANDELIER et Monsieur LAGALLE évoque l'accueil de migrants sur LE HOM, et sur BRETTEVILLE SUR LAIZE.

Monsieur BESNARD présente la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° CC-DEL-2019-002 : Développement économique : ZA Bretteville sur Laize - Avenants prolongation de la durée marché maîtrise d'œuvre et travaux

Les travaux (tranche ferme) de la phase 1 de la ZAC de Bretteville sur Laize vont bientôt être réceptionnés en totalité.

Il est proposé de ne démarrer qu'en 2020 les travaux restants : la tranche conditionnelle (commerciale) de la phase 1 et les travaux de la phase 2.

De plus, vu les délais depuis la notification début 2017 des marchés de travaux, et vu les révisions de prix qui risquent d'être élevées en 2020, il est proposé de ne pas affermir les travaux restants, et de relancer une consultation au début du deuxième semestre 2019.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de DETR en 2020.

Il n'y a donc pas lieu de prolonger les marchés de travaux. Par contre, il y a nécessité de prolonger le marché de maîtrise d'œuvre avec la SAFEGE afin de poursuivre sa mission sur les travaux restants.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à cette prolongation de marché de maîtrise d'œuvre.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LES PIÈCES NÉCESSAIRES À CETTE PROLONGATION DE MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE.

52 VOTANTS

52 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- ✚ Arrivée de Monsieur VALENTIN à 18h28
- ✚ Arrivée de Monsieur FRANÇOIS à 18h40

Monsieur CHANDELIER revient sur l'implantation de l'office notarial sur la zone de services de Beauvoir. La CDC devra transférer les ouvrages publics à la commune de LE HOM. Ainsi, la voirie, les trottoirs et les réseaux reviendront à la commune. Il explique que l'extérieur du bâtiment de l'office notarial ressemblera à celui de la Maison des Services.

Finances : Présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2019 en vue du DOB

En tant que communauté de communes qui comporte une commune de plus de 3 500 habitants, il y a obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (DOB).

Cette obligation répond à deux objectifs. D'une part, il permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir et qui seront reprises dans le budget primitif. D'autre part, il donne lieu à une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir sa stratégie.

Le débat d'orientations budgétaires n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il est remis à chaque conseiller communautaire le Rapport d'orientations budgétaires (**Annexe N°1**) qui a été élaboré par la commission des Finances du 24 janvier, en vue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur CHANDELIER explique que prochainement les élus recevront un rapport d'activité des services de la CDC. Il donne l'exemple des interventions du service bâtiment sur les sites communautaires. Il insiste sur le rôle que joue notre personnel. Il donne quelques chiffres (en € TTC) :

✚ **Les projets en cours, ou non engagés au 31 décembre 2016 :**

En Suisse Normande, restaient :

- l'école maternelle de Clécy	1 393 000
- le PLUi (décision 2015)	170 000
- le programme de voirie 2016 réalisé en 2017	415 150
- soit un total de 1 978 150	

En Cingal :

- l'extension de l'école de St Germain le Vasson	326 000
- le gymnase de St Sylvain (réalisé 2017 – 2018)	2 525 000
- le programme de voirie 2016 réalisé en 2017	527 300
- soit un total de 3 378 300	
SOIT ENSEMBLE UN TOTAL DE 5 356 450	

✚ **Les nouvelles opérations 2017/2018 de la nouvelle CDC :**

- Réparation et ventilation école St Laurent de Condé	176 360
- Les équipements informatiques dans les écoles	270 000
- Les travaux de sécurité au gîte du Traspy	64 900
- L'avenant au PLUi (élargi au Cingal)	100 400
- Les révisions et modifications de PLU	101 600
- Les programmes de voirie 2017	484 950 + 115 000 (RAR)
Et 2018	549 300 (RAR)
- La sécurisation dans les écoles	115 500
- L'accessibilité des bâtiments	184 000 (RAR)
- soit un total de 2 162 010	

Sur cette même période 2017-2018, la CDC a perçu :

- Des subventions (DETR, DSIL, CD14...)	2 061 775
- Et remboursements du FCTVA	1 062 424

- Et restent à percevoir subventions	1 074 136
- Et FCTVA	111 000

 Autre info : les Restes à Réaliser :

- à fin 2017 les RAR représentaient un montant de 3 millions d'euros
- à la fin 2018, il ne reste que 900 000 euros.

Monsieur CHANDELIER explique qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif volontariste, partagé par l'ensemble de nos délégués : parce que le Préfet aurait décidé notre fusion, il convenait d'harmoniser, par le haut, les services rendus à nos habitants sur l'ensemble de notre nouveau territoire, et qui a, par exemple, amené à :

- Elargir les centres de loisirs en Cingal et les étendre à la Suisse Normande
- A créer le Point Info 14 à la mairie de Bretteville sur Laize
- Ou encore à étendre l'école de musique à Thury
- A informatiser l'ensemble de nos écoles.

Il ajoute qu'on se félicitait (en octobre dernier) d'exercer neuf compétences – obligatoires et optionnelles – sur 12 possibles... ce qui nous garantissait de bénéficier de la DGF bonifiée + 10 € par habitant, soit près de 250 000 €. Mauvaise nouvelle, la loi de Finances pour 2019, a prévu de supprimer la bonification, en instituant un lissage. Voilà qui fragilise un peu plus nos attentes de recettes de dotations, avec les effets de la diminution de la taxe d'habitation, et ne simplifie pas l'exercice qui est le nôtre ce soir : nos objectifs budgétaires pour 2019. Il importe pourtant qu'après deux années de fusion, et tout ce que nous avons engagé comme investissements, que nous reconsolidions notre capacité à autofinancer pour que la CDC redevienne une structure d'investissement au service du développement de notre territoire, et pas une administration purement de gestion. Il insiste sur l'esprit offensif pour apporter des services aux habitants. Il évoque notamment la visite du maire de Flers au Pôle de Santé. Il reste optimiste car nous n'avons pas à rougir de notre volonté d'aller de l'avant.

Monsieur TENCÉ prend la parole pour présenter le rapport d'Orientations Budgétaires. Il revient sur la Réforme de la Dotation d'Intercommunalité puis donne lecture du rapport, puis du tableau « Analyse du fonctionnement du budget principal ». Chapitre 011 : Arrêt des TAPS (Ligue, UFCV...) au 31 août 2018 ; Diminution des dépenses de petit équipement : de 185 000 à 85 000 € ; Diminution des coûts d'achat alimentation et achat de repas : - 97 000 €. Chapitre 012 : 4 310 000 € au DOB 2018 comme au BP, dont il convient de déduire les remboursements (QUATREM et MAD communes) de l'ordre de 300 000 € ; Le réalisé 2018, 4 371 000, marque une réelle maîtrise d'autant qu'il tient compte de la nouvelle grille indiciaire, du transfert des agents de garderies du Cingal (transférés au 1^{er} septembre 2018) à rembourser par les communes (attributions de compensations). Pour 2019, il convient de prévoir une augmentation pour couvrir les engagements en cours (ou en prévisions) dont le remplacement de la chargée de mission Enfance Jeunesse, remboursée à 50% par la CAF (pourrait complémentarément faire un diagnostic culture et mise en réseau des existants locaux qui resteraient de la compétence des communes). Il évoque le chargé de mission Transition énergétique conventionné avec Orne Odon et Douvres, et subventionné au titre de l'ADEME, et le poste lié à l'AMI DRACCARE. Chapitre 65 : Le plafond retenu à l'issue du DOB 2018 (le 15 février) était dépassé dès le BP (le 12 avril) + 180 000 €, dont : financement aux écoles privées, fourrière, SMICTOM... Le résultat au CA 2018 est de nouveau en dépassement de 180 000 € : solde de TAPS, Ligue de l'enseignement 93 000 €, 30 000 € au SDEC, 20 000 € aux syndicats scolaires... Pour 2019, il convient de prévoir 2 550 000 € dont 225 000 € pour le financement des centres de loisirs. Il évoque la taxe d'habitation et l'augmentation de la CVAE. Il annonce que le compte administratif sera à l'ordre du jour du conseil du 28 février et que le budget primitif sera délibéré le 28 mars. Il présente le tableau « Projet de comptes administratifs dans l'attente des ajustements entre la CDC et le Trésorerie ». L'excédent de clôture 2018 du budget principal est de 2 443 379.09 €. La CAF 2018 est de 510 900 € (contre 335 617 € en 2017). Il évoque les études des écoles situées à St Rémy sur Orne et Bretteville sur Laize, et le dossier DETR scolaire et voirie. Il rappelle qu'on a deux ans pour engager les dépenses. Il précise que, dans les emprunts, l'un d'entre eux est conséquent. Cependant, il est important de rappeler qu'il est couvert par les loyers des professionnels de santé. Les projets contractualisés pourraient être reportés afin d'améliorer la capacité à autofinancer. Pour que la CDC redevienne une structure d'investissement, il importe de diminuer ses dépenses et/ou d'augmenter ses ressources. Diminuer les dépenses : maintenir les efforts de rigueur de gestion des achats, coûts d'énergie, et contrats de prestation de services ; maîtriser l'évolution des dépenses de personnels en s'assurant notamment des rentrées de subventions (ADEME, Région, Agence de l'Eau...). Il aimerait différer à 2020 la sollicitation proposée par SOLIHA et relative à l'OPAH. Il évoque le départ à la retraite d'un agent technique actuellement à mi-temps qui ne sera pas remplacé. Le DGS travaille actuellement sur le partage des missions.

Il estime souhaitable d'accompagner l'OTSN dans sa recherche de partenariat avec la CDC Orne – Odon qui compléterait les actuels partenariats privés. Il propose aux élus de réfléchir sur d'autres pistes pour réduire les dépenses.

Monsieur CHANDELIER les invite effectivement à transmettre leurs propositions afin que la commission Finances travaille sur le futur Budget Primitif. Il revient sur les AMI et sur le fait que notre territoire doit être exemplaire, y compris sur le fonctionnement de nos bâtiments communautaires.

Monsieur TENCÉ rappelle que la commission des Finances a proposé des axes pour augmenter les recettes. On ne connaît pas le devenir des dotations de l'Etat (taxe d'habitation, suppression de la DGF bonifiée... ?), les bases de nos taxes locales, et recettes d'entreprises n'évoluent pas ou peu. Il faut s'assurer avec la CLECT du remboursement par les communes des charges transférées, pour le fonctionnement des garderies, et du fait du PLUi et des révisions ou modifications de PLU. On pourrait envisager la fiscalité : un point sur les 4 taxes représente une recette de 350 000 €.

Monsieur LAUNAY remercie Monsieur TENCÉ pour ce point financier. Il revient sur le domaine scolaire. La demande de DETR serait pour les groupes scolaires situés à St Rémy sur Orne et Bretteville sur Laize et en même temps il y a le lancement de maîtrise d'œuvre. Est-ce qu'on les lance ou pas ? Si oui la démolition à St Rémy aurait lieu en décembre probablement et le début de travaux serait début 2020. Sur Bretteville, les travaux pourraient démarrer cet été et là avec un impact financier. Si on s'engage c'est pour aller jusqu'au bout. D'autres groupes scolaires ont besoin de travaux, notamment celui de Le Hom. En termes d'investissement, il y a des choses à faire : elles sont ciblées. La compétence scolaire est une compétence majeure pour notre CDC.

Monsieur TENCÉ répond que pour la maîtrise d'œuvre, les devis passés en commission consultative sont valables quatre-vingt-dix jours. Et il se trouve que dans deux mois, on en saura un peu plus sur notre capacité à engager cette maîtrise d'œuvre.

Monsieur LAGALLE estime que la problématique n'est pas au niveau de l'investissement. Il pense qu'il faut d'abord se redonner de la capacité de pouvoir faire de l'investissement. Il faut engager au niveau du débat la réflexion sur le fait de retrouver une capacité, dans un avenir le plus proche possible, pour avoir la possibilité de faire des opérations d'investissement conséquentes. Concernant la CAF qui passe de 335 617 € à 510 900 €, il souhaite féliciter les services pour leur travail : on ne leur a pas beaucoup donné de latitude pour pouvoir retrouver de la CAF. On est au pied du mur : il faut aller dans le sens de ce qui a été initialisé et prendre de fermes décisions pour l'année qui vient. Il souhaite réduire les dépenses avant d'augmenter les impôts. Il alerte également les élus sur les recrutements d'animateurs : ils travailleront, voudront sortir des projets, et des dépenses viendront s'ajouter à celles qu'on connaît déjà.

Monsieur LECLERC demande si les emprunts ont été renégociés.

Monsieur TENCÉ répond que cela a été fait avec le Crédit Agricole mais que c'est impossible avec la Caisse d'Épargne.

Monsieur FRANÇOIS affirme que c'est également impossible avec DEXIA.

Monsieur FURON pense que ceux de la Caisse des Dépôts sont révisables.

Monsieur VALENTIN évoque les deux syndicats de transport sur le territoire communautaire. Il demande s'il y a une ambition pour une prise de compétence.

Monsieur CROTEAU répond qu'il existe deux structures pour les ordures ménagères : c'est le même principe.

Monsieur VALENTIN précise que le ramassage des ordures ménagères est financé par une taxe. Les syndicats sont subventionnés par la CDC. C'est pratiquement une compétence communautaire.

Monsieur CROTEAU ajoute, qu'il y ait une structure ou pas, les dépenses seront là : les enfants devront être transportés.

Monsieur CHANDELIER cite l'exemple des syndicats d'eau et d'assainissement. Il s'interroge sur le coût d'une structure ou d'une régie en direct.

Monsieur CROTEAU répond qu'on embauchera, comme on sait le faire à la communauté de communes.

Monsieur CHANDELIER regrette qu'on attaque le personnel.

Monsieur Sylvain MOREL aimerait que la CLECT soit ouverte sur la partie scolaire. Il demande la réévaluation des charges transférées vu l'évolution constante et rapide de la population dans certaines communes. En effet, les écoles vont se développer donc il faut que ce soit équitable envers toutes les communes. Il y a un minimum de recettes à percevoir avant d'augmenter les impôts. Il rappelle qu'il y a déjà un lissage sur douze ans.

Monsieur FRANÇOIS répond que les vingt ou trente maisons supplémentaires rapportent plus à la communauté de communes qu'à la commune.

Monsieur LAGALLE rappelle que l'évaluation des charges se fait au moment du transfert. La CLECT l'entérine à ce moment-là. On ne peut pas revenir dessus ensuite.

Monsieur Sylvain MOREL et Monsieur Daniel MOREL estiment que la compétence scolaire est la seule sur laquelle on peut revenir.

Monsieur TENCÉ explique qu'il a rencontré les présidents des syndicats de transport afin de faire le point sur le montant de subvention. Celle-ci se justifie au vu du coût d'accompagnement et également au vu du transport pédagogique.

Monsieur LEBLANC revient sur la prise en charge du coût des accompagnateurs par les communes.

Monsieur TENCÉ répond que c'est en train d'être harmonisé.

Monsieur CROTEAU confirme que ce sera harmonisé pour la rentrée prochaine.

Monsieur LEBLANC explique que la sécurité des enfants reste la priorité, il est essentiel d'avoir des accompagnateurs.

Monsieur CROTEAU ajoute qu'une réunion est prévue avec la Région le vendredi suivant. On devrait avoir plus de renseignements sur les participations des familles au niveau du transport des primaires.

Monsieur CHANDELIER et Monsieur FRANÇOIS confirment que cela évolue.

Monsieur FURON revient sur les 175 283 € de CAF supplémentaire. C'est plutôt bien. Ce qui avait été dit a été pris en compte. On ne peut pas envisager d'emprunts nouveaux. Rien ne nous interdit de travailler sur les recettes. Il faut avoir une fiscalité qui correspond à nos dépenses et à ce qu'on envisage de faire. Il serait intéressant d'avoir un état budgétaire de chaque compétence.

Serge MARIE propose de le transmettre pour le compte administratif.

Monsieur TENCÉ explique qu'une analyse sera faite par service, poste par poste.

Monsieur CHANDELIER ajoute que le rapport d'activité sera également transmis.

Madame LEBOULANGER explique que la commission Finances avait conditionné une réflexion sur les taux, sur la fiscalité. Quitte à faire une piscine autant partir sur une nouvelle piscine.

Monsieur TENCÉ répond qu'on aura prochainement le détail de l'évolution des charges liées à la piscine. On va avoir un audit par l'APAVE : ce sera également un élément pour décider des travaux à conduire ou rénover cette piscine.

Monsieur LEHUGEUR estime qu'on ne va pas progresser en s'opposant les uns les autres. Il y a parfois des dépenses incompressibles. Les efforts ont porté leurs fruits. On a enlevé le gras, il n'y en avait pas beaucoup. On fera de même l'année prochaine. On fera mieux, on attaquera le beefsteak et donc on marchera moins vite. Si on continue, on va attaquer l'os et là on ne tiendra plus debout. Il y a donc des limites. Les efforts ne suffiront pas à financer nos projets et

en particulier les écoles. Il y a des gros besoins dans plusieurs groupes scolaires. Augmenter la fiscalité n'est pas une décision facile, surtout dans le contexte actuel, mais l'Etat se désengage de plus en plus.

Monsieur CROTEAU insiste sur le fait de faire des économies. On ne peut pas continuer à augmenter la masse salariale comme on le fait. Il faut arrêter de se voiler la face.

Monsieur LAGALLE répond que certaines augmentations nous sont imposées. Il cite le Parcours professionnels, carrières et rémunérations, relancé par l'Etat.

Monsieur BRETEAU affirme qu'on est tous d'accord sur le fait de ne pas dépenser un euro qu'on n'aurait pas. Par contre, un budget traduit la politique qu'on veut mettre en place. Quelle est notre priorité ? Quelles sont les attentes de nos habitants ? Est-ce que nos décisions correspondent à ces attentes ? Il cite le scolaire, la mobilité et la transition énergétique. Il regrette que les actions liées à l'habitat ne soient pas prioritaires. Le travail fait sur la transition énergétique est collectif. La commission est composée de dix-neuf membres enthousiastes et compétents.

Monsieur BESNARD approuve la remarque de M. BRETEAU. Il conclut en citant l'excédent de fonctionnement 2018. Celui-ci couvre l'ensemble des compétences exercées. La CAF couvre aussi notre déficit d'investissement de cette année et les remboursements d'emprunts 2019 en capital. On a fait de gros efforts en chapitre 11 et ça se voit. Il estime que la piste inéluctable, c'est l'augmentation de la fiscalité. Il faut également respecter le contribuable en lui montrant que nous aussi nous faisons des efforts. Il revient sur le dossier piscine. En choisissant la date de fermeture, on pourrait programmer la mise à disposition du personnel dans des conditions intéressantes. La rénovation de la piscine est un projet prioritaire : il faut prendre une décision courageuse. Il cite la délibération suivante.

Monsieur CHANDELIER aimerait que les écoliers de Grainville Langannerie et de St Sylvain viennent à Aquasud.

Monsieur BESNARD explique que Grainville Langannerie et St Germain le Vasson font partie d'un regroupement pédagogique dispersé. De ce fait, les enfants scolarisés à Grainville sont en maternelle ou en CP, et ceux qui sont scolarisés à St Germain sont dans des classes supérieures. Les enfants de Grainville Langannerie viennent donc à la piscine de Thury-Harcourt quand ils sont scolarisés à l'école de St Germain le Vasson.

Monsieur CROTEAU précise que pour les enfants scolarisés à St Sylvain, la directrice de l'école estime qu'aller à la piscine d'Argences située à 8km permet de ne pas passer trop de temps dans les transports.

Monsieur CHANDELIER approuve cette logique. De plus, il insiste pour qu'on parle de la « rénovation » de la piscine, et non de la « fermeture ». Il estime que ce n'est pas la même chose.

Monsieur VALENTIN revient sur l'augmentation de la fiscalité. Il propose que les communes, du fait qu'elles ont moins de compétences, diminuent les taux communaux.

Monsieur CHANDELIER approuve tout à fait. La commission des Finances l'avait déjà proposé.

Le débat d'orientations budgétaires est clos. **Monsieur TENCÉ** présente la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° CC-DEL-2019-003 : Finances : Dépôt des dossiers DETR et DSIL

Concernant les opérations éligibles à la **DETR** 2019, la communauté pourrait déposer plusieurs dossiers :

1. Scolaire : Réhabilitation de l'école élémentaire et construction d'une école maternelle à St Rémy sur Orne et, réhabilitation de l'école maternelle de Bretteville sur Laize
2. Voirie (**Annexe N°2**)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2019. Les commissions concernées travaillent sur l'élaboration de ces dossiers.

Par ailleurs, il est proposé de solliciter l'Etat au titre du **DSIL** pour un dossier qui entrera dans les critères de ces fonds :

3. Informatique : numérisation de 7 écoles.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À DÉPOSER CES DOSSIERS DE DETR ET DE DSIL**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

54 VOTANTS
54 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° CC-DEL-2019-004 : Finances : Autorisation de paiement de factures d'investissement avant le BP

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Président rappelle que des factures d'investissement ont été réceptionnées après la date légale de paiement de décembre 2018 (le 14/12).

Il est obligatoire de délibérer sur les sommes à payer afin de procéder à ces mandatements avant le vote du Budget Primitif 2019.

Les crédits seront automatiquement inscrits au BP 2019.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2158 : 1 400 € TTC

Opération 002

- Article 2135 : 31 000 € TTC

- Article 21568 : 2 800 € TTC

Opération 35

- Article 2188 : 1 200 € TTC

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018 et de prévoir les crédits au BP 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À MANDATER CES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS EN 2018 ET DE PRÉVOIR LES CRÉDITS AU BP 2019.

54 VOTANTS
54 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur **COLLIN** présente la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° CC-DEL-2019-005 : RH : Modifications de postes

MODIFICATION DE POSTES AU 01/02/2019 :

Service Scolaire :

Fin d'un contrat aidé à raison de 20.00/35^{ème} au 31/01/2019 (Remplacement écoles).

Renouvellement d'un contrat aidé à raison de 20.00/35^{ème} du 01/02/2019 au 31/01/2020 (Remplacement écoles).

Service enfance/jeunesse :

Suite à la démission d'un agent contractuel au 30/11/2018 en CDD du 01/04/2018 au 31/03/2019 à raison de 35/35^{ème} sur le grade d'attaché. Suppression de ce poste au 01/02/2019.

Tableau des effectifs AU 01 02 2019 - LE 21 01 2019			
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP	TP
FILIERE ADMINISTRATIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	7	6,66	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	7	6,37	6,00
REDACTEUR	6	6,00	6,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1,00	1,00
DGA / ATTACHE PRINCIPAL	1	1,00	1,00
DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	23	22,02	21,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0,86	0,00
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF ACCROISSEMENT</i>	2	2,00	2,00
REDACTEUR	0	0,00	0,00
ATTACHE	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	4	3,86	3,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	27	26,24	24,00
FILIERE TECHNIQUE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	44	27,49	8,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	19	16,09	9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	1	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	67	47,59	21,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	27	13,43	3,00
<i>ADJOINT TECHNIQUE ACCROISSEMENT</i>	2	2,00	2,00
<i>ADJOINT TECHNIQUE Centre de Loisirs</i>	2	2,00	2,00

TECHNICIEN	2	2,00	2,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	33	19,43	9,00
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	100	67,01	30,00
FILIERE MEDICO SOCIALE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	14	11,75	4,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	3,80	2,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	18	15,55	6,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,55	6,00
FILIERE ANIMATION			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	3	1,64	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	3	1,64	1,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	0	0,00	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	0	0,00	0,00
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	1,64	1,00
FILIERE SPORTIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1	1,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	5	4,43	4,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	6	5,43	5,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43	5,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
GRADES			
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 1E CLASSE	1	0,10	0,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	1	0,10	0,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT - CDI	3	1,53	1,00
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT	5	3,10	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	8	4,63	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	9	4,73	1,00
HORS GRADES			
AGENTS NON TITULAIRES			
CAE	2	1,14	0,00
CONTRAT AVENIR	1	1,00	1,00
STAGIAIRE	2	2,00	2,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	5	4,14	3,00
TOTAL HORS GRADES	5	4,14	3,00
TOTAL EFFECTIFS	165	122.74	69,00

MODIFICATION DE POSTES AU 01/03/2019 :

Service enfance/jeunesse :

Un nouvel agent va être recruté au 01/03/2019. Création d'un poste contractuel d'Attaché du 01/03/2019 au 28/02/2020 à raison de 35/35ème (Recrutement en cours).

Tableau des effectifs AU 01 03 2019 - LE 30 01 2019

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP	TP
FILIERE ADMINISTRATIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	7	6,66	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	7	6,37	6,00
REDACTEUR	6	6,00	6,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1,00	1,00
DGA / ATTACHE PRINCIPAL	1	1,00	1,00
DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	23	22,02	21,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0,86	0,00
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF ACCROISSEMENT</i>	2	2,00	2,00
REDACTEUR	0	0,00	0,00
ATTACHE	2	2,00	2,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	5	4,86	4,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	28	26,88	25,00
FILIERE TECHNIQUE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	44	27,49	8,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	19	16,09	9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	1	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	67	47,59	21,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	27	13,43	3,00
<i>ADJOINT TECHNIQUE ACCROISSEMENT</i>	2	2,00	2,00
<i>ADJOINT TECHNIQUE Centre de Loisirs</i>	2	2,00	2,00
TECHNICIEN	2	2,00	2,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	33	19,43	9,00
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	100	67,01	30,00
FILIERE MEDICO SOCIALE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	14	11,75	4,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	3,80	2,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	18	15,55	6,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,55	6,00
FILIERE ANIMATION			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	3	1,64	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	3	1,64	1,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	0	0,00	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	0	0,00	0,00
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	1,64	1,00

FILIERE SPORTIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1	1,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	5	4,43	4,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	6	5,43	5,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43	5,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
GRADES			
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 1E CLASSE	1	0,10	0,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	1	0,10	0,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT - CDI	3	1,53	1,00
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT	5	3,10	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	8	4,63	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	9	4,73	1,00
HORS GRADES			
AGENTS NON TITULAIRES			
CAE	2	1,14	0,00
CONTRAT AVENIR	1	1,00	1,00
STAGIAIRE	2	2,00	2,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	5	4,14	3,00
TOTAL HORS GRADES	5	4,14	3,00
TOTAL EFFECTIFS	166	123,74	70,00

Monsieur COLLIN revient sur l'historique des effectifs. Il évoque la prise de compétences et le travail des agents.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 51 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION VALIDE CES PROPOSITIONS AINSI QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS.

52 VOTANTS

51 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

 **Sont reportés au 28 février prochain :**

Scolaire : MOE groupe scolaire des Rouges Terres à Saint Rémy sur Orne

Préambule : GROUPE SCOLAIRE A ST RÉMY SUR ORNE

Le site actuel du groupe scolaire de St Rémy présente de grands signes de vétusté et devient peu fonctionnel et non accessible aux PMR. En effet, il est installé dans d'anciens locaux en pierre, un préfabriqué et des constructions sommaires très énergivores et peu fonctionnelles.

L'objectif est de proposer des locaux neufs et fonctionnels pour la partie maternelle et de réhabiliter les anciens bâtiments connexes de la Mairie, en pierre, ayant un cachet architectural et une valeur historique liée aux mines, pour y installer l'école élémentaire. Le projet respectera les normes PMR pour être en conformité avec l'Ad'Ap et la réglementation thermique.

Il entre pleinement dans la réflexion globale d'aménagement de la commune.

Le projet s'inscrit dans un programme d'investissement pluriannuel qui a pu être établi au sein de la CDC.

Descriptif de l'investissement (préciser la situation de départ et l'évolution après la réalisation de l'opération):

L'investissement sera réparti en trois tranches.

Le programme de travaux 2019 porte sur la réalisation des études de conception du projet et la construction d'une école maternelle. La réhabilitation de l'école élémentaire et d'un restaurant scolaire fera l'objet d'une demande de DETR en 2020 et en 2021.

Le groupe scolaire s'étend sur 1295m² en RDC.

Son coût global est estimé à :

2 659 995 € HT hors démolition, hors mobilier et équipements

RAPPEL DU DESCRIPTIF DE L'INVESTISSEMENT :

Le groupe scolaire d'une capacité globale de 200 élèves environ, pour 159 élèves actuellement, s'articule sur:

Réhabilitation de l'école élémentaire

- Une élémentaire (4 classes) de 320m²
- Une cour de 800m²
- Une garderie de 110m²

Construction d'une école maternelle

- Une école maternelle (3 classes) de 455 m²
Avec deux salles de repos et une salle propreté de 100m²
Des locaux communs (bureau de Direction, salle enseignants) de 30m²
Une salle de motricité de 120m²
- Un restaurant scolaire (salle à manger et office de réchauffage) de 200m²
- Un préau de 100m², une cour maternelle de 600m², un préau, espaces verts, terrain de jeux de 1000m²

Il se veut comme une réponse:

- A une logique fonctionnelle (gestion des flux d'enfants, fonctions mixtes des locaux, entretien...)
- Aux différentes normes en vigueur (ERP, RT2012,...)
- A une démarche environnementale (insertion dans le site, orientation bioclimatique,...)
- A une rationalité économique (prix, économie d'échelle, évolutivité, durabilité)

Une consultation en procédure adaptée a été lancée afin de choisir une équipe de Maîtrise d'œuvre (MOE) pour le projet de Réhabilitation de l'école élémentaire et construction d'une école maternelle à St Rémy sur Orne.

Quatorze plis ont été réceptionnés et analysés. La commission consultative réunie le 28/01/19 propose d'attribuer le marché à la société DAUCHEZ pour un montant de mission de base de 170 512.50 € HT et l'option de 30 185 € HT, soit un total de 200 697.50 € HT.

Il est proposé de :

- valider ce programme,
- prévoir son financement.

Scolaire : MOE groupe scolaire des Quatre Vents à Bretteville sur Laize

Préambule :

ECOLE MATERNELLE A BRETTEVILLE SUR LAIZE

Le projet porte sur la réhabilitation de l'école maternelle qui devient un bâtiment vieillissant, peu fonctionnel et énergivore. L'aspect énergétique est une attente très forte, l'aspect sanitaire est une nécessité. Il repose sur :

- Le réaménagement de l'espace cuisine, salle de restauration avec acoustique normative
- Le réaménagement des espaces sanitaires avec concordance des flux
- L'isolation sur l'ensemble du bâtiment (système à déterminer)
- La création d'une ventilation double flux ou VMC hygrométrique

- *L'analyse et la rénovation du système de chauffage central avec chaudière gaz existante*
- *La redéfinition des alarmes incendie et sonnerie des cours ou alarme intrusion + interphonie*
- *La vérification et la reprise de l'électricité courant fort et courant faible.*
- *La redistribution des volumes intérieurs pour optimiser le fonctionnement en termes de circulation, accès*
 - *Espace cantines (grands et petits)*
 - *Garderie*
 - *Salle de classe (4)*
 - *Salle de motricité*
- *La rénovation de sols.*
 - *Salle de motricité*
 - *Au moins une salle de classe*
- *Divers rangements pour l'école et le monde associatif (chorale des adultes avec gestion du piano, chorale des petits et éveil avec une armoire, centre de loisirs avec local)*

L'investissement est estimé à 300 000€ HT (la MOE prépare l'APD).

Une consultation en procédure adaptée a été lancée afin de choisir une équipe de Maîtrise d'œuvre (MOE) pour le projet de réhabilitation de l'école maternelle de Bretteville sur Laize.

Quatre plis ont été réceptionnés et analysés. La commission consultative réunie le 14/01/19 propose d'attribuer le marché au cabinet ARTEA pour un montant de 31 554€ HT.

Il est proposé de :

- *valider ce programme,*
- *prévoir son financement.*

Scolaire : Etudes préalables pour les groupes scolaires situés à Saint Rémy sur Orne et à Bretteville sur Laize

Le projet nécessite de réaliser une étude amiante et plomb ainsi qu'une étude de sol.

Une consultation a été lancée auprès de différents bureaux d'étude.

Etude de sol : Nous sommes en attente de réponses.

Etude amiante et plomb : Deux offres ont été reçues. L'analyse est en cours.

Scolaire : Signature de la convention avec EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) pour le projet scolaire à Saint Rémy sur Orne

Le projet de Réhabilitation de l'école élémentaire et de Construction d'une école maternelle à St Rémy sur Orne nécessite de démolir certains bâtiments qui peuvent présenter de l'amiante.

Les travaux de démolition concerneront également un bâtiment communal jouxtant les bâtiments scolaires (atelier municipal), ces derniers se situant dans l'emprise du projet d'école. La commune s'engage à financer la part restant à charge au prorata des m² détruits lui appartenant.

L'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) propose de porter le projet de démolition sous réserve de réaliser une étude amiante et plomb (prévue dans la délibération précédente) et de signer une convention d'intervention précisant les modalités financières qui sont 1/3 Région, 1/3 EPF, 1/3 CDC.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Il est précisé que les travaux de démolition pourraient démarrer en fin d'année.

Monsieur LAGALLE prend la parole.

DÉLIBÉRATION N° CC-DEL-2019-006 : Périscolaire : Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture des repas au sein des groupes scolaires

Le marché de fourniture des repas au sein des groupes scolaires signé en 2018 doit être relancé pour la rentrée 2019-2020.

Monsieur LAGALLE explique que la procédure nécessite une publicité européenne. Le marché doit être relancé pour la rentrée 2019-2020.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à lancer un appel d'offres de type ouvert pour la fourniture des repas.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À LANCER UN APPEL D'OFFRES DE TYPE OUVERT POUR LA FOURNITURE DES REPAS.

Monsieur BRETEAU est choqué par cette réglementation.

52 VOTANTS

49 POUR

2 CONTRE

1 ABSTENTION

 **Sont reportés au 28 février prochain :**

ADT : Approbation modification simplifiée PLU Saint Germain le Vasson

ADT : Approbation modification simplifiée PLU Boulon

Monsieur LEBLANC regrette que le point relatif à l'approbation modification simplifiée PLU Boulon soit reporté.

Monsieur BAR explique qu'il s'agit de respecter les délais administratifs.

Monsieur LEBLANC donne les détails de la modification demandée. Il n'est pas satisfait de la réponse donnée, à savoir que les agents n'ont pas le temps.

Monsieur BAR répond qu'il faut faire la distinction entre les différents services de la CDC : un service instructeur et un chargé de mission pour l'élaboration du PLUi et les révisions des documents d'urbanisme. Effectivement, la charge de travail du chargé de mission est très élevée. La priorité est au PLUi et aux huit révisions et modifications précédentes. Il rappelle que ces modifications prennent du temps et qu'elles doivent être traitées dans l'ordre chronologique des demandes, en sachant qu'une modification de PLU nécessite un délai d'environ douze mois. Il rappelle que la décision d'établir un PLUi a été délibérée en 2015 et que l'arrêt du PLUi est fixé à fin 2019. Si on inscrit la modification de Boulon ce serait en contradiction avec les orientations définies dans le PADD et avec le PLUi.

Monsieur LECLERC estime que ce sujet ne doit pas être débattu en conseil communautaire.

 **Est reporté au 28 février prochain :**

Enfance Jeunesse : Convention de mise à disposition de locaux avec la commune de LE HOM

Lors de la prise de compétence scolaire en 2012, un procès-verbal de transfert de bâtiment a été rédigé entre la commune de Thury-Harcourt et la CDC.

Depuis cette date, il y a eu des modifications sur l'utilisation de certains locaux.

Il y a donc lieu de revoir avec la commune de LE HOM ce procès-verbal de transfert.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant :

- à faire établir le nouveau PV avec la commune de LE HOM,
- à le signer.

DÉLIBÉRATION N° CC-DEL-2019-007 : Finances : Demande de subvention FIPDR pour sécurisation des écoles

Il est proposé de déposer une demande de FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance) au titre de 2019 pour la sécurisation des écoles.

Il est précisé que les dossiers sont à déposer pour le 15 février 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À DÉPOSER CETTE DEMANDE DE FIPDR**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

52 VOTANTS

52 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

● **Délibérations prises par le Bureau lors de la réunion du 17 janvier 2019 :**

BUR_2019_001 : Approbation du compte rendu de la réunion de Bureau du 30/08/2018

BUR_2019_002 : Administration générale : Prolongement contrat Orange pour la location du matériel téléphonique de la MdS

BUR_2019_003 : Administration générale : RH - Définition des astreintes pour interventions techniques dans les bâtiments communautaires

BUR_2019_004 : Transition énergétique : Dépôt de candidature pour l'Appel à Projet Vélo et Territoires

BUR_2019_005 : Transition énergétique : Poursuite des permanences Habitat à la Maison des Services

BUR_2019_006 : Développement touristique : Complément aménagement site du Château Ganne demande de subvention Département

BUR_2019_007 : Développement touristique : Tarif exceptionnel gîte du Traspay

BUR_2019_008 : Equipements sportifs : Diagnostic de la structure du centre aquatique

Fin de séance à 20h25.